



Communiqué de presse

Le SNMSU UNSA Éducation contre le dépistage obligatoire de la consommation de cannabis chez les lycéens par le médecin de l'Éducation nationale.

Entre une banalisation de la consommation du cannabis et le dépistage obligatoire de tous les lycéens sur cette question, existe une juste mesure ! Les risques doivent être expliqués aux jeunes qui ont à s'approprier une réflexion et un comportement protecteur vis-à-vis de leur propre santé. Dans l'apprentissage du discernement et du jugement, quelle est la place pour la responsabilisation si le lycéen est, de principe, positionné en délinquant potentiel ? C'est vrai qu'aujourd'hui il appartient au jeune de savoir répondre aux propositions de consommation de cannabis comme à celles d'alcool ou de tabac. Ce qui importe, c'est sa capacité à dire non et à pouvoir faire des choix appropriés, et pas seulement au lycée !

Par ailleurs, il s'agit de différencier une consommation expérimentale d'une consommation régulière. Le médecin scolaire saura apprécier la gravité de la situation et adapter la réponse pour chaque cas. En effet, il s'agit de juger si une démarche de soins est nécessaire et quelle va être l'importance de l'accompagnement. Comme tout médecin, le médecin de l'Éducation nationale a des obligations éthiques et professionnelles vis-à-vis du jeune, ainsi que de ses parents

Plutôt que de suspecter systématiquement tout lycéen d'une consommation illicite, ne serait-il pas préférable de lui assurer l'accès possible à un médecin de l'Éducation nationale pour sa santé en général ? Il devrait pouvoir bénéficier de prévention, d'éducation à la santé, d'un diagnostic et d'une réponse médicale si besoin, d'un lien médical pour engager son parcours d'études post bac. Les besoins de santé des jeunes sont variés et trop souvent sous-estimés.

Ne faisons pas payer à nos jeunes par des dispositifs qui seraient vécus comme des mesures de rétorsion, l'absence de politique de santé à l'Éducation nationale de ces dernières années, qui a conduit à un effondrement des effectifs des médecins de santé scolaire objectivé par la Cour de Comptes, en 2011.

Qu'une politique de santé à l'école soit enfin menée et avec des moyens décents !

Ivry-sur-Seine, le 24 janvier 2014

Contact :

Dr Corinne Vaillant : 06 81 50 36 05

Secrétaire générale du SNMSU UNSA Éducation

snmsu@unsa-education.org